

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 10 juillet 2015
(convocation du 3 juillet 2015)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PIAZZA Arielle, M. RAUTUREAU Benoît, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 11 h 20
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 10 h 50
M. MAMERE Noel à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 12 h 30
M. PUJOL Patrick à M. CAZABONNE Alain
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel à partir de 12h30
M. DUCHENE Michel à Mme WALRYCK Anne
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique
M. AOUZERATE Erick à M. BOBET Patrick à partir de 13h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kevin à partir de 10h40
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 13h10
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme CHABBAT Chantal de 9h45 à 10h45
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. BOUTEYRE Jacques à M. MANGON Jacques
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
Mme CALMELS Virginie à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h20
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h
Mme COLLET Brigitte à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 13h15
M. DAVID Jean-Louis à Mme CUNY Emmanuelle
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan jusqu'à 10h10

M. DELAUX Stéphan à Mme FRONZES Magali à partir de 12h50
Mme DESSERTINE Laurence à M. ALCALA Dominique
M. FELTESSE Vincent à M. TURON Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe
M. HICKEL Daniel à Mme ROUX-LABAT Karine
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 13h10
M. LAMAISON Serge à M. VERNEJOUL Michel
Mme LAPLACE Frédérique à M. FETOUEH Marik à partir de 11h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h50
M. LOTHaire Pierre à Mme BERNARD Maribel
Mme LOUNICI Zeineb à Mme IRIART Dominique
Mme PEYRE Christine à M. MILLET Thierry
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
Mme POUSTYNNIKOFF Dominique à M. GARRIGUES Guillaume
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h
M. ROBERT Fabien à M. RAUTUREAU Benoît à partir de 12h50
Mme THIEBAULT Gladys à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie
Mme TOUTON Elisabeth à Mme VILLANOVE Marie-Hélène à partir de 12 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Arc Sud Développement - Programme d'actions 2015 - Subvention
de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur REIFFERS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association intercommunale de développement économique Arc Sud Développement intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon.

Ses actions concernent l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Villenave d'Ornon et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Les principales actions sont les suivantes :

- Accueil et accompagnement personnalisé des porteurs de projet, recherche de partenaires et de financements, recherche de locaux ou, le cas échéant, hébergement en pépinière d'entreprises, analyse des besoins de formations,
- Gestion de la pépinière d'entreprise (2 000 m² de bureaux et ateliers)
- Aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local.
- Soutien des entreprises déjà implantées par la recherche de solutions adaptées aux besoins matériels, immatériels, immobiliers et humains détectés
- Contribution au développement des services de proximité dans les zones d'activités et l'organisation d'actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises.

Bordeaux Métropole qui lui apporte son soutien financier depuis 2004, lui a attribué en 2014 une subvention de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 183 000 €.

L'agence sollicite pour 2015 le renouvellement de ce soutien financier à même hauteur.

En sus des actions habituelles dont le compte rendu pour 2014 est exposé ci-après, elle envisage de participer aux côtés de l'association Talence Innovation Sud Développement et des partenaires institutionnels, dont la Chambre de métiers et de l'artisanat, à des actions visant à la mise en cohérence de l'offre immobilière et foncière avec les besoins des entreprises artisanales.

A – Le bilan d'activités de l'association au titre de l'année 2014 s'établit ainsi :

1 – La pépinière d'entreprises :

- **La pépinière d'entreprises** qui a depuis 2010 la certification NF service activités des pépinières d'entreprises, norme NF X506770, hébergeait au 31 décembre 2014 11 entreprises représentant 26 emplois, générant un chiffre d'affaires supérieur à 1 million d'euros.

Depuis 2006, 19 entreprises ont été accueillies au sein de la pépinière dont 17 étaient toujours en activité au 31 décembre 2014.

- **Les actions d'animation de la pépinière** ont consisté en l'organisation de 4 petits déjeuners/débats (thèmes du financement bancaire, des moyens de paiement et du contrôle fiscal), une rencontre des Jeunes entreprises du territoire avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB), une réunion satisfaction des usagers de la pépinière et une sur l'accueil des nouvelles entreprises.
- **Le partenariat** développé par l'association avec le Réseau Aquitain des Pépinières d'Entreprises (6 réunions en 2014) et l'ELAN (association nationale des pépinières d'entreprises) lui permet de garder un contact permanent avec les autres pépinières et d'avoir des échanges d'expériences et d'informations utiles aux créateurs d'entreprises. Cela permet à l'association d'être référencée sur les deux sites et ainsi de proposer aux créateurs d'entreprises des formations mutualisées gratuites.

2 – Le conseil à la création d'entreprises : 30 porteurs de projets en création ou en implantation d'entreprises ont été reçus représentant une centaine de rendez-vous. Par ailleurs, l'association est l'antenne Bordeaux – Sud de Gironde Initiative.

3 – La promotion de l'activité économique et des zones d'activités du territoire a été assurée par le site internet, la diffusion d'une lettre d'information économique et par des déjeuners débats, le Forum intercommunal de l'emploi à Villenave d'Ornon, ainsi que l'organisation du concours jeunes entreprises.

Par ailleurs, l'agence a participé à des rencontres jeunes entreprises du territoire avec la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux (CCIB), aux actions menées par le PLIE (Plan local d'insertion par l'économie) « Portes du Sud » et au jury de la Bourse pour la création d'entreprise/formation de la mairie de Villenave d'Ornon.

Enfin, l'agence a collaboré à l'organisation du Decastar à Talence, à un colloque REFA à Gradignan avec le club d'entreprises l'Orée du Tec, à une soirée Innov avec la Confédération générale des petites et moyennes entreprises(CGPME), et à une rencontre avec des chefs d'entreprises dans le cadre de l'opération objectif emploi.

4 – Recherche et accueil d'entreprises nouvelles en collaboration avec les partenaires institutionnels

En 2014, l'agence a répondu à une dizaine de demandes de locaux ou de terrains disponibles en lien avec les professionnels de l'immobilier d'entreprises et les partenaires de la création d'entreprises, au nombre desquels la CCI de Bordeaux, la Chambre des métiers et de l'artisanat, les services économiques de Bordeaux Métropole, du Conseil départemental de la Gironde, de Bordeaux Gironde Investissement (BGI).

B – Le programme d'actions 2015

Les objectifs 2015 de l'agence, en partenariat avec les services municipaux et métropolitains et l'ensemble des acteurs du développement économique local concernent les axes précédemment évoqués et un axe transversal tourné vers la démarche qualité visant à répondre de façon optimale aux attentes des porteurs de projets et à évaluer les résultats des actions engagées et le degré de satisfaction des porteurs de projets intégrés ou non à la pépinière.

1 – Développement de l'esprit entrepreneurial et la création d'entreprises

L'accueil et les conseils aux porteurs de projets, un accompagnement personnalisé à chaque étape, la recherche de partenaires et de financements, la recherche de locaux ou, le cas échéant, l'hébergement en pépinière d'entreprises (en cas d'indisponibilité immobilière, la réorientation du porteur de projet vers une autre structure communautaire est systématique), et l'aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local.

2 – Soutien des entreprises déjà implantées

Il revêt trois formes :

- Une veille économique est assurée par l'agence sur le territoire de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon qui alimente une base de données locales qui positionnent l'agence comme un relais d'information, de conseil et chercheur de solutions face aux besoins exprimés par les entreprises,
- Une démarche pro active menée par les entreprises déjà implantées afin de définir leurs besoins matériels, immatériels, immobiliers et humains. La recherche de solutions adaptées aux besoins détectés des entreprises est ainsi engagée, avec l'appui éventuel du réseau des organismes consulaires, centres de formation, de l'emploi, APEC (Agence pour l'emploi des cadres), et d'organismes financiers.
- Une contribution au développement des services de proximité dans les zones d'activités et l'organisation d'actions d'animation en liaison avec les clubs d'entreprises en fédérant les chefs d'entreprises autour de thèmes communs (promotion des savoir-faire, conférences, partenariat d'affaires, etc.....).

3 – L'accueil d'entreprises nouvelles à la recherche de solutions immobilières

Dans ce cadre, Arc Sud Développement promeut le territoire à deux niveaux d'intervention :

- **Pour les délocalisations ou expansions intra-métropolitaines**, l'agence, en relation avec les entreprises déjà implantées, les investisseurs immobiliers et les services de Bordeaux Métropole, procède à la recherche de surfaces complémentaires en essayant de répondre aux contraintes techniques matérielles et environnementales.
- **Pour les implantations nouvelles dans l'agglomération bordelaise**, l'agence sert de relais de terrain, en partenariat avec BGI (Bordeaux Gironde Investissement) pour répondre aux besoins des investisseurs extérieurs à tous les stades de leur projet de développement (de la définition des besoins matériels et l'analyse des contraintes à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local).

4 – Promotion des zones d'activité et développement des synergies

L'agence s'attachera, en 2015, à promouvoir les zones d'activités de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon, ainsi que le cadran sud de l'agglomération bordelaise.

Par ailleurs, l'agence participera avec les communes, les services de Bordeaux Métropole, les Chambres consulaires - CCIB et Chambre des métiers et de l'artisanat de la Région Aquitaine (CMARA33) - et l'agence Talence Innovation Sud Développement à une mission d'identification des projets des entreprises artisanales en développement et leurs attentes en matière de locaux et terrains disponibles, d'une part, et de repérage, d'autre part, des opportunités de foncier et d'immobilier sur le territoire intercommunal du sud de l'agglomération pour repérer les sites possibles d'implantation.

Cette action vise à répondre à des demandes qui sont exprimés par des entreprises du territoire qui ont un besoin non satisfait de locaux de petite taille : une surface de stockage/atelier de 100 à 150 m² comprenant une partie bureau de 10 à 15 m².

Actuellement, ce type d'entreprise prospecte hors du périmètre métropolitain et contribue à l'appauprissement du bassin d'emploi métropolitain.

La réponse pourrait prendre la forme d'un hôtel d'entreprises artisanales et proposer, outre la domiciliation de l'entreprise, des services mutualisés et un accompagnement personnalisé afin de pérenniser les structures. En outre, ces entreprises seraient intégrées dans le réseau des clubs d'entreprises et se verraient proposer de participer à des réunions d'information/formation sur place (en collaboration avec la CMARA33).

Ce sujet sera expertisé dans les mois à venir en relation étroite avec la direction économique de Bordeaux Métropole.

C – Budget prévisionnel 2015

Le budget 2015 présenté par l'agence Arc Sud Développement s'élève à un montant de dépenses subventionnables de 195 000 € toutes taxes comprises, en augmentation, qui se décomposent comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C	%
Achats :		Rémunération des services :		
-Matériel informatique	1 000	-Adhésions	8 000	
-Fourniture de bureau	4 000	-Convention	2 420	
-Carburant	2 000	d'accompagnement		
Services extérieurs :		Subventions d'exploitation :		
-Maintenance	3 000	-Commune de Talence	4 000	2,05
-Formation	500	-Commune de Gradignan	4 000	2,05
-Locations mobilières	14 000	-Commune de Villenave	125 580	64,4
-Travaux d'entretien	2 500	d'Ornon)		
-Primes d'assurances	2120	-Bordeaux Métropole	50 000	25,6
-Documentations/études	2 900			
-Normalisation NF X 50-770	1 000	Autres produits de gestion courante	1 000	
Autres services externes :				
-Salons/expositions	500			
-Frais de mission/réceptions	8 500			
-Téléphone/frais postaux	8 500			
Impôts et taxes :	3 500			
Frais de personnel				
-Salaires et traitements	90 000			
-Charges sociales	44 980			
Dotations :				
-Dotations aux amortissements	6 000			
TOTAL	195 000	TOTAL	195 000	

L'augmentation du budget (183 000 € en 2014) est compensée par des recettes privées pour 12 000 €, l'appel aux financements publics restant identique.

Le soutien sollicité auprès de Bordeaux Métropole s'élève à 25,6 % du budget et à 27,3% des participations publiques. Les frais de personnel (2 salariées : une directrice et une assistante de direction), sont évalués à 135 000 € pour l'année 2015 et se répartissent dans les postes d'actions menées.

Il est ainsi proposé, à titre exceptionnel, de maintenir le niveau d'intervention métropolitain à même hauteur qu'en 2014, soit 50 000 €, sans tenir compte de la politique de baisse des subventions de fonctionnement, pour permettre à l'association de mettre en place des actions de mutualisation d'actions avec l'association Talence Innovation Sud Développement. Etant précisé que la diminution du montant de la subvention de -5% sera effective en 2016 et qu'il appartient à l'association d'anticiper et de prévoir cette baisse dans son prochain budget prévisionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217 - 2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement d'intervention de Bordeaux Métropole adopté par délibération n°2012/0326 du Conseil de Communauté du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le programme d'actions de l'association Arc Sud Développement pour l'année 2015 participe au développement économique de l'agglomération bordelaise et de son bassin d'emplois,

DECIDE

Article 1 : il est attribué à l'association Arc Sud Développement une subvention de fonctionnement de 50 000 € pour la réalisation de son programme d'actions au titre de l'année 2015,

Article 2 : Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer la convention ci-annexée, relative aux modalités de versement de cette subvention,

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, code opération 05P098O003 subventions aux organismes de développement économique, CDR BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le groupe des élus Europe Ecologie les Verts s'abstient

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 10 juillet 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 AOÛT 2015

PUBLIÉ LE : 6 AOÛT 2015

M. JOSY REIFFERS